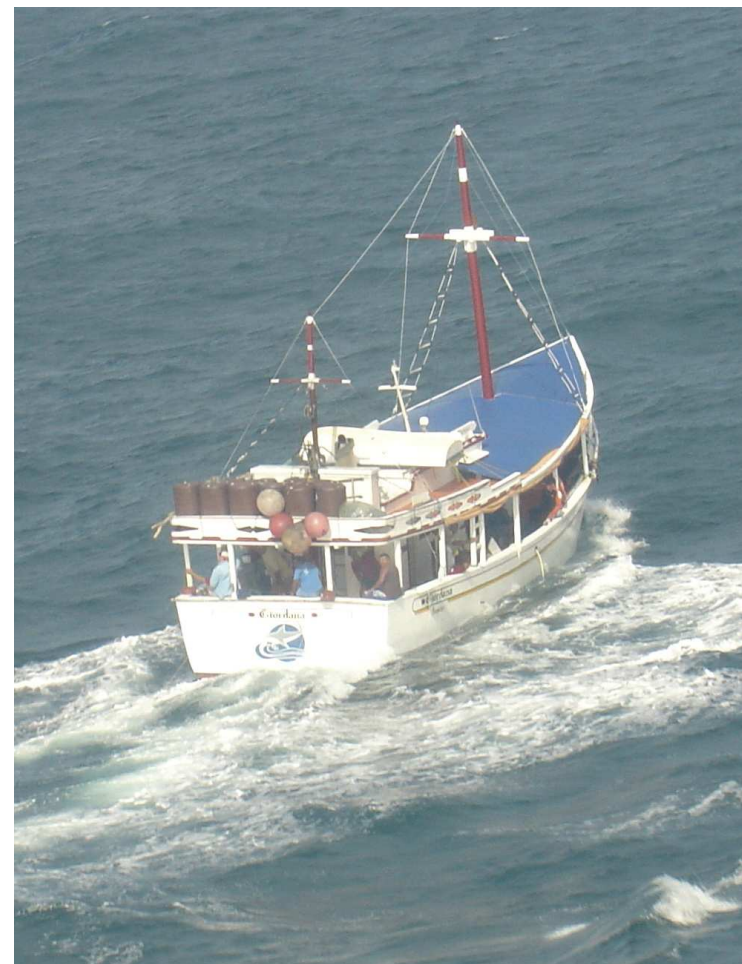


## PECHE INDUSTRIELLE ET INDUSTRIE DE LA PECHE

### La filière en quelques chiffres

	2007
<b>Production de crevettes</b>	<b>2386 t</b>
<b>Production de poissons</b>	<b>3933 t</b>
<i>dont</i>	
Poisson blanc	2481 t
Vivaneau	1446 t
Requin	2,5 t
<b>Nombre de marins en équivalent temps plein</b>	<b>420</b>
Pêche au large	210
Pêche côtière	210
<b>Flotte</b>	<b>145</b>
-12 mètres (canots, tapouilles, plates, pirogues...)	95
12 à 24 mètres	49
<i>dont chalutiers actifs</i>	32
24 à 40 mètres	1
<b>Nombre armateurs</b>	50
Pêche au large	5
Pêche côtière	45
<b>CA pêche fraîche</b>	<b>2,5 M€</b>
<b>CA pêche congelée ou transformée</b>	<b>22,5 M€</b>

Source : IFREMER, DRAM, CCIG



## I- [Introduction](#)

### 1) *Historique*

A la fin des années 70, il apparaît une réelle volonté de structuration de la filière pêche. Depuis 1977, le département de la Guyane dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) de pêche d'une superficie de 130 000 km<sup>2</sup> qui s'étend sur une façade maritime de 350 km de côte.

D'un faible nombre d'embarcations au cours des années 70, environ 45 pirogues, et d'un unique grossiste, on dénombre au cours de la décennie suivante une centaine de pirogues, une douzaine de canots créoles et de tapouilles, une vingtaine de ligneurs, 4 à 5 chalutiers polyvalents et 4 ateliers de mareyage sur l'île de Cayenne.

Dans cette mouvance de structuration, pour garantir le renouvellement de certaines espèces de crevettes, un taux admissible de capture (TAC) annuel est déterminé en 1985, aujourd'hui fixé à 4108 tonnes.

Au cours des années 1990, la croissance entamée se trouve considérablement ralentie en raison des crises financières et de production conjuguées à une concurrence mondiale accrue auxquelles les professionnels doivent faire face. Il s'en suit une faible augmentation des navires de taille plus importante et une décrue de la flotille artisanale.

Pour autant, la profession poursuit ses efforts de restructuration : au début des années 1990 par la création d'un Comité Régional des Pêches et par l'attribution de licences pour l'exploitation de certaines espèces de poissons et de crevettes, en 2003 par l'ouverture d'un Marché d'Intérêt Régional, et en 2006 par l'ouverture d'un port de pêche aux normes européennes dans la commune de Sinnamary.

Depuis janvier 2007, le port de pêche du Larivot n'est plus une propriété de l'Etat mais appartient désormais à la commune de Matoury tout en demeurant une concession de la CCI Guyane.

## 2) *Champ de l'étude*

Les activités industrielles répertoriées au sein de la filière pêche en Guyane sont les suivantes :

- ✚ la pêche industrielle crevettière, et de poissons dans une moindre mesure ;
- ✚ l'activité de mareyage ;
- ✚ l'industrie de transformation des produits de la mer.

L'activité de pêche est considérée comme industrielle ou semi-industrielle lorsque les armements sont dotés de navires de plus de 24 mètres.

**La pêche crevettière** est la principale activité industrielle développée dans les eaux de la Zone Economique Exclusive du département.

**La pêche de poissons** est essentiellement une pêche côtière artisanale. On peut tout de même considérer qu'une pêche au large de poissons à caractère semi-industriel est assurée par les ligneurs vénézuéliens en raison de la profondeur des zones de pêche (au delà de 12 milles) et de la taille des bateaux (16 à 24 mètres de long).

**Le mareyage** – activité de « grossiste » – consiste en l'achat d'espèces de produits de la mer, frais, débarqués en vue de leur tri, allotissement puis conditionnement. Tout acte qui consiste à nettoyer, découper (en filet ou en darne), conditionner, congeler du poisson ou d'autres produits de la mer, correspond à de la transformation.

**L'industrie de transformation** consiste en l'utilisation de produits de la mer en vue de l'élaboration de denrées alimentaires ou de plats cuisinés.

II- [Etat des lieux](#)

1) **Généralités**

Au niveau national, la filière pêche génère un chiffre d'affaires de près de 7 milliards d'euros avec une contribution essentielle de l'industrie de transformation. En effet, les ¾ du chiffre d'affaires de la filière sont générés par les activités de mareyage et de transformation.

Sur le plan local, la filière génèrent un chiffre d'affaires moyen annuel de 26 millions d'euros.

Données sur l'ensemble de la filière (activité industrielle et artisanale)

PRODUCTION	nationale		locale	
	en tonnes	en millions €	en tonnes	en millions €
Pêche fraîche	341 000	939	800	2,5
Pêche congelée ou transformée	218 000	155	5 500	22,5

FLOTTE	nationale	locale
Nb navires	5 346	145

Source : Agreste 2005, IFREMER, CCIG

2) **L'offre régionale**

a) La pêche industrielle

i) La pêche crevette

En dépit d'une production peu constante, la pêche crevette est le marché le mieux suivi et sûrement le mieux structuré de la filière : 5 armements détiennent 32 chalutiers actifs. 210 marins en équivalent temps plein y

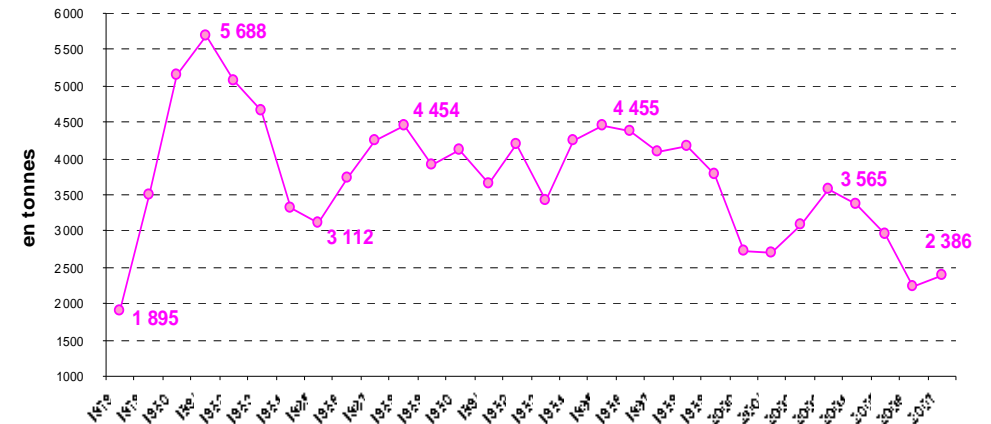
travaillent. En moyenne, un armement emploie en équivalent temps plein 5 marins actifs par chalutier.

En moyenne, un chalutier passe 20 à 25 jours en mer par mois pour une moyenne de 10 marées par an.

PECHE CREVETTIERE	Navires (chalutiers)
UNIFIPECHE	24
ABCHEE	6
ARMAG	3
FLORUS	2
GTS	2

La production crevette porte essentiellement sur deux espèces, les crevettes sauvages roses et brunes, qui sont soumises à un quota annuel de capture de 4108 tonnes. Le tonnage actuel des captures varie entre 2500 et 3000 tonnes. Les autres espèces qui ne sont pas soumises à ce quota sont moins prisées, en raison de leur petite taille. Leur production annuelle est de 50 à 100 tonnes.

**Evolution de la production de crevettes de 1978 à 2007**



source : DRAM

L'essor de l'activité crevettière au début des années 80 a été accompagné d'une forte dynamique exportatrice jusqu'à la fin des années 90, près de 90% de la production crevettière était vouée à l'exportation.

Depuis le début des années 2000, la production annuelle oscille entre 2500 et 3500 tonnes. En moyenne :

- ✚ 30% de la production est écoulee sur le marché local ;
- ✚ 70% de la crevette est acheminée hors du département :
  - 85% à 90% des exportations sont destinées au marché métropolitain, en général ;
  - En 2007, 10% de la production a été écoulee au Surinam. Ce circuit de commercialisation est resté exceptionnel. L'armateur n'est plus actif depuis août 2007 ;
  - moins de 10% des exportations alimentent le marché antillais.

Malgré des exportations en diminution, le marché de la crevette sauvage présente encore des débouchés potentiels hors du département.

La valorisation des moyens et gros calibres, reste une stratégie commerciale préconisée par de nombreuses études pour permettre à la crevette sauvage de Guyane de mieux se positionner sur le marché national voire Européen.

En effet, actuellement, les crevettes de Guyane sont doublement concurrencées :

- ✚ par la crevette sauvage triée et conditionnée à bord dans de petits boîtages ;
- ✚ par la crevette d'aquaculture (en provenance notamment du Brésil, de Madagascar, de la Thaïlande...) congelée, calibrée, conditionnée selon la demande de la clientèle finale et qui accède le plus souvent au marché européen sans avoir à supporter les droits de douane.

Pour favoriser la capture de crevettes de taille importante, les principaux efforts portent actuellement sur l'amélioration de la sélectivité des maillages. L'IFREMER expérimente actuellement un système TED, dispositif de maillages sélectifs, qui vise à limiter les prises accessoires de poissons qui ne peuvent être valorisées.

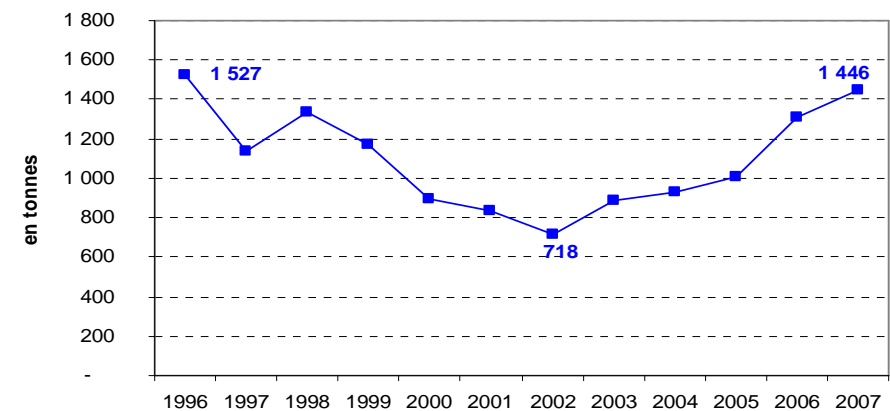
## ii) La pêche de poissons

En Guyane, la pêche de poissons reste essentiellement artisanale, en raison des embarcations (tapouilles, pirogues, canots créoles...), et des techniques employées (filets) et des zones de pêche qui demeurent côtières. Seuls les ligneurs vénézuéliens exploitant les ressources de vivaneau et de requin sous licence communautaire assurent une pêche de poissons à caractère semi-industriel dans les eaux profondes de la ZEE du département.

Les navires vénézuéliens sous licence communautaire doivent débarquer impérativement 75% de leur production dans les usines de transformation actuelles (COGUMER et ABCHEE).

La production de poissons avoisine les 4000 tonnes par an dont près de 1500 tonnes de vivaneaux, 2500 tonnes de poissons blancs et environ 5 à 6 tonnes de requin. 80% de la production de vivaneaux est destinée au marché antillais.

**Evolution de la production de vivaneau de 1996 à 2007**



source : DRAM

## b) L'activité de mareyage

3 structures assurent une activité industrielle de mareyage en Guyane.

	Activité	Commercialisation
MIR	Mareyage (poissons)	Marché local
COGUMER	Mareyage et surgélation (crevettes et poissons)	Marché local et export
ABCHEE		

## c) L'industrie de transformation

	Activité
ABCHEE	Poisson salé, fumé, autres plats cuisinés
L'ÉCAILLE	
NEPTUNE	
CUISINE SOLEIL	

L'industrie de transformation des produits de la mer est encore peu développée en Guyane et elle alimente essentiellement le marché local par le biais des grandes et moyennes surfaces et de la

restauration collective. Trois entreprises industrielles proposent actuellement des produits spécifiquement adaptés aux habitudes de consommation locale. La problématique essentielle étant de parvenir à maintenir un certain niveau de production pour assurer une livraison ininterrompue des produits.

III- Perspectives

Les perspectives liées à la pêche industrielle et à l'industrie de la pêche tendent vers une pérennité des activités d'exploitation et de transformation, et vers une amélioration des débouchés à condition toutefois de mettre en place :

- ✚ des stratégies de valorisation de cette ressource (attractivité par les prix, assurance de la qualité,...) ;
- ✚ une logistique adaptée sur les navires et au moment de l'acheminement des produits ;

- ✚ des mesures adaptées à la résorption du marché parallèle en mer et au sol.

Pour ce faire, des investissements sont attendus à tous les niveaux de la filière.

En ce qui concerne la pêche industrielle crevettière, 3 axes de développement vont faire l'objet d'investissements :

- ✚ la modernisation de la flotte ;
- ✚ la valorisation de la crevette de Guyane par sa labellisation ;
- ✚ la conquête de marchés à niche en produits « haut de gamme ».

Pour la pêche de poissons, les investissements attendus concernent :

- ✚ la modernisation de la flotte ;
- ✚ la mise en œuvre de moyen pour assurer le développement durable de la pêcherie de vivaneau ;
- ✚ la conquête du marché des Antilles pour le poisson blanc.

Pour l'ensemble de la filière, le principal investissement devrait porter sur la modernisation et la création d'unités de transformation à vocation industrielle.

IV- Conclusion

Dans un contexte de forte concurrence mondiale, le volet industriel de la pêche en Guyane doit être particulièrement structuré pour améliorer sa compétitivité et assurer ses débouchés en dehors du marché local notamment. En ce sens, la filière dans son ensemble continue à être soutenue et aidée par des fonds européens, de l'Etat, de la Région (POSEIDOM, FEP, ...) et du CNES. En définitive, les efforts déployés depuis plus de 20 ans ont permis à la filière pêche de se maintenir et de définir des objectifs prioritaires pour assurer le renouvellement des espèces et favoriser la commercialisation de la production hors du département.